



Paris, le 27 novembre 2009 - N° 287/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête de fréquentation dans l'hôtellerie

Type d'opportunité : reconduction d'enquête existante

Périodicité : enquête mensuelle

Demandeur : Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi - Insee - Direction des statistiques d'entreprises - Département des synthèses sectorielles

Au cours de sa réunion du 23 novembre 2009, la Commission Entreprises et stratégies de marché a examiné le projet d'enquête de fréquentation dans l'hôtellerie.

Cette enquête existe depuis 1982. Elle a été rénovée une première fois en 1993 puis en 1999. Depuis 2004, l'enquête a été menée mensuellement, sans discontinuité.

Son objectif est de calculer l'occupation quotidienne des chambres, d'estimer les arrivées et les nuitées par pays de résidence des clients ainsi que la part de la clientèle d'affaires.

L'enquête permet de répondre à la directive Eurostat 95/57/CE sur les statistiques du tourisme et constitue l'une des trois enquêtes sur la fréquentation dans les hébergements collectifs touristiques qui permettent de couvrir la partie dite « Offre » du règlement européen.

Les unités enquêtées sont les hôtels classés « Tourisme » de 0 à 5 étoiles et les hôtels de chaîne non-classés. Le champ géographique porte sur la France métropolitaine et les Dom. Des extensions d'échantillon sont conduites dans la plupart des régions

Deux modes de collecte cohabitent. Le premier sur la base d'un questionnaire papier envoyé à toutes les unités concernées. Le second sur Internet sur la base du volontariat des hôteliers soit un millier d'hôtels sur les trois premiers mois de mise en place.

L'enquête est mensuelle, en continu sur l'année. Les questionnaires sont adressés, ou mis à disposition, vers le 25 du mois précédent le mois de collecte.

Un comité de concertation et de coordination sur les statistiques du tourisme réunit, chaque année, l'ensemble des acteurs concernés.

Les résultats mensuels sont fournis à Eurostat et font l'objet, au niveau national, d'analyses sur le tourisme et les activités caractéristiques du tourisme. Des tableaux de données standard sont mis à disposition sur le site internet de l'Insee et de la Direction Générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services.

Le Président, après avoir entendu la Commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

L'opportunité est accordée pour cinq années à partir de la date d'attribution de la conformité par le comité du label.